



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 26**

**OBJET :**  
Création de la Zone  
d'Aménagement Concerté  
Agrinove – Avis de la Commune

**N° 130/2022**

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 15 décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 9 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, BES, IBN SALAH Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, GARBAY, TESSARIOL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Monsieur DULOUEARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.  
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.  
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Mesdames FONTANEL et VILLEREGNIER.

**Absent non excusé :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.  
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 17 novembre 2022 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose que la volonté de développement d'un pôle d'activités sur la commune de Nérac s'inscrit dans le cadre de la politique économique menée par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et de la Communauté de Communes Albret Communauté. Cette opération d'intérêt départemental et communautaire est également l'un des maillons du projet urbain de la Commune de Nérac.

L'intérêt de la réalisation d'une ZAC à Nérac est d'attirer et d'accueillir des entreprises sur le territoire.

La commune de Nérac est consultée par le Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais sur ce dossier. Il s'agit donc pour la ville de donner son avis sur le projet de création de la ZAC Agrinove.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et son article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants, R.102-3 et R.311-1 et suivants

Vu la délibération du Comité Syndical du S.M.D.E.N. en date du 9 novembre 2016, qui lance la consultation pour une concession d'aménagement et la constitution d'une commission d'aménagement

Vu la délibération du Comité Syndical du S.M.D.E.N. en date du 26 avril 2017, qui attribue le marché de concession d'aménagement à la SEM47

Vu la délibération du Comité Syndical du S.M.D.E.N. en date du 08 novembre 2017, définissant les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Vu la délibération du Comité Syndical du S.M.D.E.N. en date du 22 février 2018, qui tire le bilan de cette concertation

Vu la délibération du Comité Syndical du S.M.D.E.N. en date du 6 décembre 2022, qui approuve le dossier de création de la ZAC et autorise le Président à déposer le dossier de création de la ZAC Agrinove, auprès de la Communauté de communes Albret Communauté

Considérant le dossier de création de la ZAC Agrinove

Considérant l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- De donner un avis favorable au dossier de création de la ZAC Agrinove tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces ou accomplir toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
prefecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,

